

Projet éolien
C/R Réunion publique du 12 juin 2019

Intervenants :

- CCVD : Jean SERRET, Président, Jean-Marc BOUVIER, Vice-Président
- Commune de Puy-Saint-Martin : Michel GILES, Maire
- Fonds OSER ENR : Martin CLOCHON, Responsable Projets et Investissements
- Bellane Energie : Olivier CONSTANT, Président
- Bureau d'Etudes ETD : Mathilde MATRAS
- Médiatrice : Corinne BOURGERY

Environ 50 personnes ont assisté à cette réunion.

La communauté de communes a présenté sa démarche TEPOSCV (Territoire à Energie POSitive pour la Croissance Verte). La mairie de Puy-Saint-Martin a rappelé la genèse du projet avec le souhait de le traiter à l'échelle territoriale et d'en conserver la maîtrise. Le BE ETD a présenté le pré-diagnostic fait avec le BE EGREGA en 2017 pour le compte de la communauté de communes. La société Bellane Energie a présenté le projet et la CCVD le montage public/privé/citoyen. Le BE ETD a clos la présentation en présentant 6 photomontages caractérisant de manière synthétique l'impact du projet dans le périmètre rapproché et semi éloigné.

Suite à cette présentation de 30 minutes, la médiatrice a géré la séance de questions - réponses durant une heure. Cette séance s'est passée dans le calme, chacun s'efforçant d'écouter l'autre.

On a pu noter davantage d'interventions s'opposant au projet que d'interventions en sa faveur. Les problématiques soulevées concernaient principalement :

Le bruit

- Des craintes sont exprimées au sujet de l'impact sonore : *il a été répondu que l'étude acoustique est l'un des volets les plus importants de l'étude d'impact confiée à un professionnel et regardée de près par les services instructeurs. Les résultats de l'étude acoustique seront communiqués.*
- Le bruit des éoliennes existantes gêne certains habitants du secteur Nord. Peut-on changer les pales ? *Pas pour le moment, mais celles du projet seront équipées de peignes et donc moins bruyantes.*

L'impact paysager

- Désapprobation de l'insertion de ce projet dans le paysage local : *la paysagiste du bureau d'étude ETD a répondu que le projet s'inscrit dans une zone préférentielle du Schéma Régional Eolien (certes annulé depuis mais qui reste une base de travail), que le projet va vers une densification des zones d'implantation et évite ainsi le mitage du paysage et qu'enfin la problématique Grand Paysage et notamment la préservation de l'identité visuelle du massif de Rochecolombe à Saou n'était absolument pas remise en question. C'est d'ailleurs une des raisons qui avait conduit la communauté de communes à valider le site en 2017 sur les recommandations du bureau d'étude ETD.*
- Crainte d'une visibilité forte depuis les quartiers Chauve / Chantebise : *Des photomontages ont été exposés à titre d'exemple, d'autres suivront.*
- Est-il possible de minimiser l'impact visuel en évitant une implantation en crête ? *L'implantation finale sera envisagée en fonction du résultat des études.*

Les aspects financiers

- Les habitants doivent-ils se résoudre à devoir subir le bruit des éoliennes pour remplir les poches du développeur ? *Le projet est construit à 50% public / 50% privé, justement pour permettre des retombées économiques pour les collectivités.*

La communication

- Demande de faire un Referendum d'initiative citoyenne (futur habitant potentiel) : *les citoyens pourront s'exprimer sur le projet définitif, notamment lors de l'enquête publique.*
- Pourquoi la réunion publique a-t-elle lieu à Eurre (siège CCVD) et non à Puy-Saint-Martin ? *Il s'agit d'un projet intercommunal, qui ne concerne pas uniquement Puy-Saint-Martin. La CCVD dispose d'une salle adaptée aux réunions publiques. Une permanence publique est organisée en mairie de Puy-Saint-Martin samedi 15. D'autres réunions publiques seront organisées en fonction de l'avancement du projet. Elles pourront se tenir à Puy-Saint-Martin.*

Le patrimoine immobilier

- Certaines études indiquent une dépréciation de 20% du patrimoine immobilier. *D'autres études indiquent qu'il n'y a pas d'incidences.*

L'inutilité présumée de l'énergie éolienne

- Le bilan carbone des éoliennes est remis en question. La CCVD devrait plutôt investir dans des pompes à chaleur. L'un n'empêche pas l'autre. Rappel des objectifs de la CCVD en terme de TEPOSCV (100% en 2040).

D'autres interventions favorables voire très favorables au projet ont permis d'apporter au public des points de vue contradictoires :

- Soutien total au projet, qui va rapporter des revenus aux collectivités sur le long terme.
- Aujourd'hui l'énergie représente un lourd déficit sur le territoire (-58M€ en 2015).
- Le projet éolien aura des retombes économiques.
- Besoin de diversifier le mix énergétique, aussi au niveau local.